

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
PREMIER DEGRE**

**COMMUNES D'ERMENONVILLE ET DE MONTAGNY STE FELICITE**

**Compte rendu de la réunion du 3 février 2005 à 20h30**

**Présents : Mesdames BOULANGER, CONQUET, FRIEZ, GON, GRUNENFELDER LAUDIJOIS, LOCRE ; Messieurs BAZIN, CAZERES, DOUET, MAQUET, PETREMENT, PICOU, VONCK.**

Les Conseils municipaux des 2 communes ont délibéré et approuvé la création du SIVOS.

L'assemblée procède à la relecture des statuts et règlements : quelques modifications vont être apportées.

Désignation des président et vice président : Monsieur Jean-Paul DOUET est élu Président, Madame FRIEZ , Vice-présidente.

Siège du SIVOS : Mairie de Montagny Ste Félicité

Secrétaire du SIVOS : Madame Véronique LOCRE

Les premières démarches sont définies :

Envoi des statuts et des délibérations des 2 communes à la Sous-préfecture afin de demander au Sous-préfet de prendre un arrêté de création.

Dés l'accord de la Sous-préfecture :

Etablir une délibération nommant les président et vice-président.

Préparer les contrats de travail de Sylvie TROLLE - ATSEM contractuelle et de Véronique LOCRE, secrétaire pour laquelle le nombre d'heures hebdomadaire sera d'environ 6 à 7 heures - à préciser lors de la définition des tâches.

Préparer les arrêtés de mutation pour Mesdames DESTREES, DUVAL, DROGUERES et PETREMENT.

Prendre un arrêté et une délibération créant une régie cantine et périscolaire.

Une prochaine réunion sera planifiée dès l'accord de la Sous Préfecture pour préparer le budget.

La séance est levée à 23h00.

SIVOS ERMENONVILLE ET MONTAGNY-SAINTE-FELICITE